Quarante-septième année. — N° 67. (EDITION DU MATIN) SAMEDI 8 MARS 1902.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5. — A Mouscron, chez M. Henri Lagrange, rue de la Station. — A Paris et à Bruxelles, dans les agences de publicité. — Le *Journal de Roubaix* est en vente dans les principaux Kiosques et Bibliothèques de Paris.

A PERPÉTUITÉ

La loi de 1er juillet 1901 a dissout les Congrégations.

Les règlements du Conseil d'État les maintiennent.

Aux termes de la loi, les membres des Congrégations sont obligés de se séparer.

Aux termes des règlements, ils restent, quoique séparés, Congréganistes à perpétuité.

La loi ne reconnaît pas les vœux, mais l'administration n'admet pas qu'on s'en dégage, et les Parquets ont reçu l'ordre de poursuivre les religieux qui ont quitté leur couvent, aussi bien que ceux qui persistent à y demeurer. Obéissez à la loi, résistez-y; de toute façon, la police correctionnelle vous attend.

Il y a des religieuses qui ne se sont pas résignées à quitter volontairement leur monastère; il leur a paru qu'elles ne devaient faire céder leur droit que devant la force brutale; elles ont attendu l'expulsion. On les poursuit: c'est odieux, mais c'est légal.

Au contraire, des religieux ont renoncé à la vie commune. Abandonnant leur cellule, ils ont cherché à se créer, dans la vie séculière, une carrière en rapport avec leur caractère sacerdotal, dont le législateur n'a pu, ni voulu les dépouiller. Professeurs, ils ont enseigné; prédicateurs, ils sont montés dans la chaire. On les poursuit également : c'est odieux encore, mais de plus c'est illégal. Mais qu'importe une question de légalité à des gens qui n'ont pas la notion du droit ?

Les procureurs de la République en sont réduits à tenir aux prévenus un langage ridicule. Au religieux qui vit seul, qui a quitté son costume et son titre, ils opposent que sa Congrégation existe encore à l'étranger et ils en induisent qu'il lui est resté affilié. Le fait matériel de la séparation ne leur suffit pas; ils exigent la preuve que l'inculpé a rompu, dans le for intérieur de sa conscience, le lien moral de ses vœux, en demandant la répression non d'un acte, mais d'une pensée.

Le gouvernement a imaginé de soumettre les anciens Congréganistes à une résidence forcée, comme autrefois l'empire soumettait les suspects à la surveillance de la haute-police. Celui qui n'aura pas regagné son diocèse d'origine sera considéré comme en rupture de ban, et soumis aux pénalités de la loi du 1er juillet. Ainsi l'infraction à la loi ne dépend pas du fait d'avoir ou non quitté la Congrégation, mais du fait d'habiter à tel ou tel endroit. On cessera d'être moine dans un seul département, et l'on restera moine malgré soi dans tous les autres. Telle est la théorie imaginée par le juriste Waldeck Rousseau et par ses collaborateurs du Conseil d'État.

INFORMATIONS

LES BAGARRES A LA BOURSE DU TRAVAIL

Paris, 6 mars. — On annonce qu'un des chefs de l'émeute de dimanche, l'anarchiste Lemoult, qui, après avoir provoqué au meurtre les compagnons réunis à la Bourse du travail, avait, à la sortie du meeting, malmené plusieurs agents, a été arrêté ce matin.

LA SANTÉ DE M. WALDECK-ROUSSEAU

Paris, 6 mars. — M. Waldeck-Rousseau a pu travailler dans sa chambre pendant la plus grande partie de la journée d'hier.

Les docteurs Poirrier et Babinsky ont constaté une amélioration très sensible dans le bulletin qu'ils ont rédigé dans la matinée, — le dernier bulletin sans doute.

MORT D'UN GÉNÉRAL

Paris, 6 mars. — Cette nuit, est mort, à l'âge de 96 ans, le général de brigade Moucheton de Gerbois, qui, depuis la mort récente du général d'Exéa, était le doyen des officiers généraux français. Il avait appartenu à l'armée de la cavalerie dans le cadre de réserve, depuis 1868 ; il avait, pendant le siège de Paris, en 1870, commandé une brigade de cuirassiers et de gendarmerie ; c'est dans le bataillon de chasseurs d'Afrique commandé par M. Moucheton de Gerbois, qu'en 1848, le futur général de Galliffet entra comme engagé volontaire.

L'ÉLECTION DE REMIREMONT

Remiremont, 6 mars. — Une réunion d'électeurs du canton de Saulxures, sous la présidence de M. le docteur Larcher, conseiller général, assisté de MM. Perrin et Joly, conseillers d'arrondissement, a adopté la candidature de M. Méline.

CONTRE LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Le tribunal d'Albertville vient enfin de rendre son jugement sur le premier procès contre la liberté de l'enseignement :

Par ce jugement, le tribunal, considérant que, sans avoir à reviser les lettres de sécularisation invoquées par les prévenus, ceux-ci ne se sont pas conformés aux prescriptions du décret-loi du 3 messidor an XII qui n'est pas abrogé, condamne les quatre prévenus, M. l'abbé Silvestre comme complice, chacun à cent francs d'amende et tous solidairement aux dépens.

Il ordonne en outre la fermeture de l'établissement. Ce jugement va être frappé d'appel.

CONDAMNATION DU SOLDAT CAHEN D'ANVERS POUR DÉSERTION

Tours, 6 mars. — Le Conseil de guerre du 9e corps, siégeant à Tours, a condamné aujourd'hui par défaut à un an de prison et 50 francs d'amende, le cavalier Cahen d'Anvers, du 7e hussards, à Niort, pour bris de clôture dans la nuit du 2 au 3 janvier dernier.

Cahen d'Anvers s'était enfui de la prison du corps où il était enfermé, en faisant une ouverture dans le plafond de ce local. Cahen d'Anvers n'a pu être retrouvé.

LA BANDE NOIRE DE MARINE A BREST

Brest, 6 mars. — Après deux jours de débats, le premier Conseil de guerre maritime a terminé l'examen de l'affaire, dite de la Bande noire de la Marine, dans laquelle étaient inculpés dix marins appartenant aux équipages du *Iéna*, du *Suffren*, et du *Bruix*.

L'acte d'accusation montrait la bande noire courant les rues de Brest, attaquant, massacrant, dévalisant les quartiers-maîtres, réservistes ; trois des victimes viennent déposer comme témoins ; elles relatent les scènes de sauvagerie dans lesquelles elles furent frappées et volées. Après un sévère réquisitoire du commissaire du gouvernement, et les plaidoiries des avocats, le capitaine de vaisseau Omhoff, commandant l'*Amiral-Duperré*, qui a dirigé les débats, lit un long jugement condamnant les inculpés à des peines variant entre huit ans de travaux publics et 16 mois de prison ; quatre d'entre eux bénéficient de circonstances atténuantes.

ACCIDENT DANS UNE MINE EN ANGLETERRE
CINQ VICTIMES

Londres, 6 mars. — Un accident, qui a causé la mort de cinq ouvriers, s'est produit aux charbonnages de Milfraen. La cage de remonte était arrivée presque à l'orifice du puits, quand le câble se rompit, et elle fut précipitée au fond. Les cinq mineurs, qu'elle contenait, ont été tués sur le coup.

ARRESTATIONS D'ANARCHISTES EN ALLEMAGNE

Berlin, 6 mars. — On apprend que 52 anarchistes, qui étaient réunis dans une maison isolée sur la frontière bohême, en Saxe, ont été tous arrêtés, après une lutte acharnée, et que des documents importants ont été saisis.

TENTATIVE DE RÉVOLUTION EN SERBIE
MORT DE L'AUTEUR DE L'AVENTURE

Belgrade, 6 mars. — Alavantitsch, parent du prétendant Karageorgewitsch, accompagné de plusieurs hommes, est arrivé ce matin par bateau à Schabatz, portant l'uniforme de général serbe. Il a exhorté les gardes de la frontière à le suivre comme général, et s'est ensuite rendu à la caserne de gendarmes.

Le commandant de gendarmerie Nikolitsch est arrivé et a demandé à Alavantitsch de justifier son identité. Alavantitsch a tiré un coup de feu, blessant légèrement Nikolitsch ; celui-ci a riposté. Alavantitsch, atteint à la poitrine, est tombé mort. Ses compagnons ont été arrêtés.

Alavantitsch, le héros de cette aventure, était, dans les premiers temps du cabinet Georgewitsch, attaché à la préfecture de Sohabatz; il fut ensuite impliqué dans une affaire de complot contre Milan et condamné à plusieurs années de prison, puis amnistié. Il était âgé de 30 ans environ. Son père fut condamné, il y a une vingtaine d'années, comme révolutionnaire, puis gracié après sept ans passés en prison.

LES TAXES DIFFÉRENTIELLES
Proposition de disjonction

Paris, 6 mars. — La Commission permanente du groupe des députés représentant les départements producteurs de sucres et d'alcools s'est réunie aujourd'hui au Palais-Bourbon.

Elle a décidé de soutenir la motion qui doit être faite aujourd'hui par M. Mesureur, au nom de la commission du budget, tendant à disjoindre de la loi de finance, toutes les questions relatives aux taxes différentielles, sur les alcools.

LE JUBILÉ DE LÉON XIII

La Mission extraordinaire française au Vatican — Le présent du Président de la République. — La mission extraordinaire allemande.

Rome, 6 mars. — Ce matin, M. Nisard, ambassadeur de France, accompagné du ministre de France, M. de Navenne, de son secrétaire M. Laudet, du comte de Ségur et des autres secrétaires et attachés de l'ambassade de France, composant la mission extraordinaire française, à l'occasion du Jubilé pontifical, a été reçu par le Pape dans la salle du Trône, avec le cérémonial d'usage.

Les murs de cette salle avaient été préalablement ornés des deux tapisseries des Gobelins dont M. Loubet a fait présent au Pape.

M. Nisard a lu un discours de circonstance dans lequel il a remercié le Pape de la bienveillance avec laquelle il n'a jamais cessé de traiter le gouvernement de la République. Il a remis ensuite une lettre autographe du Président de la République.

Le Pape a répondu qu'il était heureux, en cette circonstance extraordinaire, de recevoir les félicitations et les vœux du Président de la République française et de son gouvernement ; il a remercié pour les deux magnifiques tapisseries qui, dit-il, font un bel ornement de la salle.

Le Pape a invité ensuite M. Nisard à le suivre dans ses appartements particuliers où, après présentation de sa suite, ils ont causé quelques instants.

Rome, 6 mars. — Après l'ambassadeur de France, M. Nisard, le Pape a reçu la mission extraordinaire allemande. Le chef de la mission, le baron Loe, a parlé des bonnes relations établies entre l'Allemagne et le Vatican, et a offert une pendule en porcelaine, style Louis XV.

Le Pape a remercié et a dit qu'il était très sensible à la mission extraordinaire que l'Empereur lui avait envoyée ; il a ajouté qu'il se félicitait des relations actuelles entre l'Empereur et ses sujets catholiques.

Le Pape a ensuite reçu la mission bavaroise qui lui a offert un Christ en vieil argent.

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT EN RUSSIE

Paris, 6 mars. — Le texte de la lettre autographe que l'empereur Nicolas a fait remettre au président de la République ne sera naturellement pas publié.

Suivant un journal officieux, la lettre est remplie de termes très affectueux. Il y est parlé du récent séjour des souverains en France et ses souvenirs sont rappelés avec émotion. L'empereur renouvelle au président de la République l'invitation verbale qu'il lui fit, en quittant Bétheny, et lui laisse le choix de la date de ce voyage.

Quand après avoir pris l'avis de ses ministres, il aura décidé de répondre à l'empereur Nicolas, M. Loubet enverra à Sa Majesté une lettre autographe, en suivant les règles adoptées par son illustre correspondant. Cette lettre sera écrite sur du papier blanc à tranches entrelacées. Le papier ne porte pas d'inscription, ni les mots République française, ni ceux de la présidence de la République.

LES GRÈVES EN 1901

D'après le « Bulletin de l'Office du Travail », 523 grèves ont été signalées à la Direction du travail au cours de l'année 1901 ; les résultats définitifs de 3 d'entre elles, comptant en tout 60 grévistes, ne sont pas encore connus.

Les 520 autres grèves, comprenant 111.200 grévistes, ont entraîné 1.864.000 journées de chômage, dont 181.800 pour 10.800 ouvriers contraints au chômage par la grève et 1.682.200 pour les grévistes proprement dits.

Le nombre des jours chômés, au cours des 902 grèves de l'année 1900, avait été de 3.760.577, et le nombre des grévistes, de 222.714. L'année 1899 avait fourni 740 grèves et 176.826 grévistes, le nombre des jours chômés ayant été de 3.550.734.

308 grèves, avec 53.540 grévistes, se sont terminées par une réussite complète ou partielle (114 réussites complètes, 194 réussites partielles) ; 212 grèves, avec 57.660 grévistes, ont été suivies d'échec. Parmi ces dernières, la grève des ouvriers du port de Marseille, y compris la tentative de grève générale par solidarité qui l'a accompagnée, compte pour 23.080 grévistes.

8 grèves de 1901 ont fourni, à elles seules, les deux cinquièmes des grévistes et les deux tiers des jours chômés, soit 42.000 grévistes et 1.226.000 jours chômés ; ce sont celles : des mineurs de Montceau, 695.535 jours chômés ; des ouvriers du port de Marseille, 243.880 jours chômés ; puis celles des porcelainiers de Vierzon, des maçons de Grenoble et de Toulouse, des ardoisiers de Rimogne, des mineurs de Montluçon et celle des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais en novembre.

Il reste donc, pour les 512 autres grèves, 69.200 grévistes et 638.000 jours chômés.

330 grèves, sur 520, ont duré moins de 8 jours, et, parmi elles, 63 n'ont duré que 1 à 2 jours, et 63 autres n'ont duré qu'une journée ou moins d'une journée. 5 grèves ont duré plus de 100 jours ; ce sont celles : des mineurs de Montceau, 195 jours ; des mineurs de Vrigne-aux-Bois, 116 jours ; des cartonnières de la Guerche-sur-l'Aubois, 130 jours ; des boulonniers du Chambon-Feugerolles, 135 jours, et des mineurs de Montluçon, 156 jours.

LES MINEURS

LE VOTE DE LA GRÈVE GÉNÉRALE

La réunion secrète — Scènes de violences inouïes

L'envoyé spécial du *Journal des Débats*, à Alais a adressé, aujourd'hui, les renseignements suivants sur la réunion secrète du Congrès des mineurs, qui a eu lieu mercredi soir, à la suite du vote de la grève générale immédiate.

Après le vote, les délégués qui avaient voté la grève générale éprouvèrent quelque embarras de leur triomphe. Jusqu'au dernier moment, ils avaient espéré, dans leur fort intérieur, que les modérés l'emporteraient et que leur manifestation ne leur causerait aucun risque. Leur calcul a été déjoué et, au moment où ils arrivèrent à la séance secrète de l'après-midi, l'inquiétude qu'ils éprouvaient de leur responsabilité était évidente. Leur langage s'en ressentit et, tandis que quelques intransigeants insistaient encore en faveur de la grève générale, le plus grand nombre s'évertuèrent à énumérer les difficultés insurmontables qui s'opposaient à sa réalisation.

L'un d'eux, le citoyen Gonieux, délégué de Douai, demanda à ce que la grève générale ne fût pas déclarée, sans que les mineurs de toutes les régions en eussent été d'abord prévenus par les réunions publiques, puis consultés à nouveau par voie de referendum et, dans le moment même où il faisait cette proposition, il constatait que rien n'était prêt chez lui et qu'une réunion publique serait presque impossible.

Le citoyen Menu, délégué d'Anzin, tint un langage analogue. La grève générale, dit-il, ce n'est qu'un mot. En réalité, le congrès n'a pris aucune mesure pour la faire et nous allons courir à un échec. Organisons donc un referendum.

En somme, tous ces gens s'efforçaient de se déjuger et cherchaient le moyen d'y parvenir, quand, tout à coup, de violents incidents éclatèrent et d'abord un délégué, interpellant le citoyen Evrard, qui présidait, l'accusa de partialité. Or, ce fut un beau tumulte et le citoyen Evrard dut quitter le fauteuil. Il le reprit cependant.

Ce premier incident venait de prendre fin, quand le citoyen Escalier, prenant la parole, se répandit en injures des plus violentes à l'adresse des délégués du Nord et du Pas-de-Calais, MM. Basly, Lamendin, Gonieux, etc.; il les traita de vendus et de traîtres et, rappelant la tournée qu'il fit dans leur bassin au mois d'octobre dernier, il dénonça leur action néfaste et criminelle.

Il en fut ainsi une heure durant. Les délégués du Nord le laissèrent dire ; mais on imagine bien qu'ils lui donnèrent rudement la réplique. On en vint ensuite aux mains ; les coups allaient pleuvoir et les citoyens Gonieux et Escalier étaient l'un contre l'autre, lorsqu'on s'interposa et l'incident prit fin sur une proposition de M. Lamendin, aux termes de laquelle le congrès, se prononçant sur le cas Escalier, aurait à faire connaître s'il approuvait ou non sa conduite et son langage.

Toutefois, vu l'heure avancée, on remit le vote sur cette proposition à la séance de jeudi matin, ainsi que la continuation de la discussion sur la réalisation de la grève générale, ce qu'il faut entendre par l'étude des moyens qui permettront aux délégués de se déjuger.

La réunion de jeudi matin

Paris, 6 mars. — Dans la réunion privée qui s'est tenue jeudi matin, le Congrès a désapprouvé, par 134 voix et 93 abstentions, l'attitude de M. Escalier. Les délégués ont parlé successivement pour ou contre la grève générale.

D'après un télégramme de l'*Agence Havas*, le Congrès cherche à revenir sur le vote de la grève générale et, dans tous les cas, le bassin d'Alais ne marcherait pas, les mineurs se désintéressant absolument des travaux du Congrès qui, pourtant, se tient à proximité des mines, dans le faubourg de Rochebelle.

Les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais

La nouvelle que le Congrès d'Alais avait voté le principe de la grève générale et de la grève générale immédiate, et sans nouvelles négociations avec le gouvernement, a produit dans les centres houillers de la région du Nord, une assez vive impression, mais cette impression se manifeste surtout dans le monde des politiciens. Jeudi matin, en effet, les mineurs étaient déjà descendus dans les fosses, lorsque sont arrivés les journaux qui donnaient la nouvelle de la décision du congrès d'Alais et toutes les informations sur leur état d'âme sont pour le moins prématurées. Les mineurs n'ont point coutume de se livrer si vite et ils réfléchiront avant de parler et d'agir.

Ce qui est vrai, c'est que cette situation, créée par le vote du congrès, va, dans le Nord comme dans le Pas-de-Calais, remettre en présence les deux éléments opposés qui se disputent l'influence ouvrière et surtout électorale ; d'une part, les socialistes ministériels avec MM. Basly et Lamendin, ; d'autre part, les collectivistes, adhérents du P. O. F.

Les premiers, pour le moment du moins, sont les adversaires résolus de la grève, tandis que les autres, la désirent beaucoup. Il est probable qu'il n'y aura pas de grève, non parce que MM. Basly et Lamendin seraient ennuyés, mais parce que les ouvriers actuellement savent ce que coûte la grève et n'en veulent pas. Néanmoins, il faut s'attendre, dans le Pas-de-Calais et dans le Nord, à des tentatives des collectivistes, pour obéir au mot d'ordre du congrès d'Alais.

Paris, 6 mars. — L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

Lens, 6 mars. — Les mineurs du Pas-de-Calais, en sortant des puits, ce soir, à deux heures, manifestent leur étonnement que le Congrès d'Alais ait voté la grève générale. Ils semblent peu disposés à chômer. Certains voient, dans cette décision, un prétexte à agitation pour nuire à la rédaction de MM. Basly et Lamendin. Les ouvriers attendent impatiemment que les délégués Basly, Lamendin, Evrard et Bonguiet soient revenus d'Alais.

Les votes

Il n'est point inutile d'indiquer la manière dont se sont réparties les voix dans les deux votes sur la grève :

« Le Congrès décide de maintenir sa revendication de la journée de huit heures du jour au jour et de la faire aboutir par la grève générale...

Cette première partie est votée à l'unanimité.

On passe à la seconde partie, ainsi conçue :

« ...Immédiatement, et sans recourir à nouveau à l'intervention du gouvernement. »

Cette deuxième partie de la proposition est adoptée par 124 voix contre 105.

Le vote s'est réparti comme suit :

Pour la grève générale immédiate : Sud, 14 voix ; Anzin, 25 ; Loire, 24 ; Saône-et-Loire, 26 ; Centre, 14.

Contre : Sud : 27 voix ; Nord, 23 ; Pas-de-Calais, 55.

Les journaux socialistes du Nord, le *Réveil*, ministériel, et le *Travailleur*, collectiviste, n'ont pas encore pris position dans cette question de la grève générale ; mais il n'est pas téméraire de prévoir quelle sera leur attitude.

LA FILLETTE ÉTRANGLÉE
à Paris
LE COUPABLE SERAIT UN BRUXELLOIS

Paris, 6 mars. — L'enquête relative à l'assassinat de la petite Angèle Chèze, a fait un pas immense. On connaît maintenant, d'une manière certaine, l'auteur de ce crime épouvantable. Avant-hier soir, une personne habitant rue Caulaincourt, déclara avoir vu, dans la matinée de dimanche, un homme, connu dans le quartier sous le nom de Masson, qui habitait une petite baraque en bois, élevée en contre-bas, dans un terrain vague de la rue Caulaincourt, emmener, par la main, une petite fille, dont le signalement correspondait exactement à celui de la petite Angèle.

On présenta, à cette personne, le manteau que portait l'enfant ; elle le reconnut sans hésitation. Une souricière fut établie aux abords de l'endroit où habitait Masson ; mais ce dernier, en rentrant chez lui, s'aperçut qu'une agitation anormale régnait aux alentours, et disparut dans une cité, au numéro 80 ; depuis, on ne l'a plus revu.

M. Cochefert apprit que, depuis trois ans, Masson habitait ce taudis ; il apprit aussi que le nom véritable de Masson était Hector Ducrocq, déjà poursuivi en septembre 1898, pour avoir enlevé une fillette de huit ans; il avait gardé cette enfant chez lui toute une journée, puis l'avait renvoyée. Après une longue instruction, Ducrocq avait été l'objet d'une ordonnance de non-lieu.

L'assassin est originaire de Bruxelles, âgé de trente-deux ans, et a l'aspect dur, presque farouche. Il porte une petite moustache noire ; on suppose qu'il aura pris la fuite, car il avait prémédité son départ ; dimanche soir, avant le crime, il avait, en effet, tenté de se débarrasser de son mobilier à vil prix.

LES SCANDALES
DE LA PRÉFECTURE DE LYON
devant la Cour d'assises

Lyon, 6 mars. — Aujourd'hui ont commencé, devant la Cour d'assises du Rhône, les débats relatifs à l'affaire en corruption de fonctionnaires, qui amène, devant le jury, l'ancien chef de la police lyonnaise, M. Charles Meyer, et l'ancien architecte départemental, M. Léon-Gustave Girerd. Le premier est en prison depuis près de 14 mois ; le second, au contraire, était en liberté jusqu'à ce matin, où il a dû se constituer prisonnier, afin de comparaître devant ses juges.

Dans l'assistance nombreuse, qui se presse dans la salle, on remarque la présence du docteur Gailleton, ancien maire de Lyon, et celle de M. Marty, secrétaire général de la Préfecture, qui fut le chef direct de l'accusé Meyer.

Les débats sont présidés par le conseiller Wencker ; M. le procureur général Auzière occupe le siège du ministère public ; il est assisté de son substitut, M. Carrier. Au banc de la défense sont assis Mes Racia et Buyat, du barreau de Lyon. L'État et la Ville de Lyon, qui se portent parties civiles sont respectivement représentés par Me Chaumié, sénateur du Lot-et-Garonne, et par Me Dubreuil, ancien batonnier, qui fut l'avocat d'office de l'anarchiste Caserio.

Meyer qui, durant sa détention, fut deux fois gravement malade, paraît être aujourd'hui tout à fait rétabli ; vêtu d'un simple veston noir, l'ancien chef de la police lyonnaise à l'air dégagé ; il ne semble pas autrement gêné par sa comparution entre les gendarmes.

Une centaine de témoins sont cités, parmi lesquels MM. Rivaud, ancien préfet du Rhône, qui a fait parvenir une lettre attestant que l'état de sa santé ne lui permet pas de se rendre à Lyon.

L'interrogatoire

Au début de l'interrogatoire, le président Wencker, s'adressant à Meyer, lui dit :

— Vous étiez, encore hier, puissant; vous étiez un personnage *important* à la Préfecture; personne ne peut le contester; aujourd'hui, vous voilà accusé à défendre votre honneur, celui de votre femme et de vos cinq enfants ; je me demande donc si votre intérêt bien compris n'est pas de dire la vérité, mais la vérité tout entière, dite sans arrière-pensée, *sans restrictions et sans* ménagement.

Le Président rappelle alors que Meyer appartient à une très honorable famille, d'origine alsacienne ; qu'entré dans l'administration, il eut une carrière extrêmement rapide ; mais il lui reproche d'avoir fait des dépenses supérieures à ses ressources.

— Et maintenant, demande le Président, persistez-vous d'une manière générale, et dans ses grandes lignes, dans les déclarations dernières que vous avez faites devant le juge d'instruction ? — R. *Parfaitement*, répond Meyer.

D. : Vous n'avez aucune espèce d'accusation à porter contre personne ? — R. : Aucune, c'est dit.

Le Président : Nous savons, maintenant, sur quel terrain nous allons marcher.

L'interrogatoire se poursuit. Le Président rappelle les circonstances dans lesquelles se produisit l'arrestation de Meyer, et le résultat des perquisitions, soit dans ses appartements privés, soit dans son cabinet de travail à la Préfecture. Il expose que l'accusation reproche à l'ancien chef de la police lyonnaise, d'avoir tiré un profit personnel de divers traités passés par lui, pour le compte de l'État et d'avoir également emprunté, à la Caisse des gardiens de la paix, une certaine somme.

M. Meyer. — J'ai remboursé cette somme la veille du jour où ma révocation fut prononcée par M. Alapetite.

Le Président rappelle ensuite le système d'espionnage installé par M. Meyer avec des microphones, des fils téléphoniques pénétrant jusque dans le cabinet du Préfet, et aboutissant, d'autre part, dans un tiroir de son bureau. M. Meyer, poursuit le Président, s'étant mis en rapport avec une agence de renseignements, lui communiquait les dossiers de la sûreté.

M. Meyer. — C'est absolument inexact.

Le Président. — Le 7 avril 1901, dans des perquisitions faites à la Comédie politique, on a trouvé la minute d'un article violemment diffamatoire et injurieux contre un commissaire de police, M. L., ; cette minute portait des corrections de votre main. — R. — Non, mais de la main de M. Ponet, directeur politique de ce journal ; moi, je n'ai fait qu'une ou deux rectifications de fait.

D. — Est-ce vous qui aviez inspiré cet article ?

M. Meyer. — Je n'ai, en rien, était l'inspirateur, et voici ce qui s'est passé. M. Rivaud était fort mécontent de ce commissaire, à qui il imputait des lettres anonymes ; il l'avait fait venir et avait procédé, suivant son expression, à son exécution ; j'étais dans un cabinet voisin d'où je pouvais tout entendre, avec M. Marty, le secrétaire général pour la police, et un autre fonctionnaire.

Le soir, M. Rivaud fit appeler un journaliste, et lui dicta une note au sujet de cet incident ; la note fut modifiée par le journal ; M. Rivaud la trouva trop anodine ; c'est alors qu'il me pria de recourir à Ponet ; j'avais d'autant moins à refuser que M. L.... m'avait *calomnié en toute circonstance*, en allant jusqu'à m'accuser d'avoir assassiné mon frère.

Le Président. — Vous avez reconnu, à l'instruction, que vous aviez interprété ainsi une réflexion de M. Rivaud, mais que vous n'aviez pas reçu d'ordre. — R : C'est possible, j'étais très fatigué à ce moment ; aujourd'hui, j'affirme que c'était bien un ordre.

Le Président. — Eh bien, spontanément ou non, sur l'ordre ou non de quelqu'un, vous avez fait là une action abominable que les hommes d'honneur ne peuvent envisager qu'avec indignation. — R : Je n'avais guère à m'intéresser à ce commissaire, qui, encore une fois, ne cessait de me calomnier.

Le Président. — Vous vous rendiez complice d'un délit, qui pouvait vous conduire, Ponet et vous, en Cour d'assises.

L'audience, suspendue à midi, est reprise à deux heures pour la suite de l'interrogatoire.

Le président interroge Meyer, sur l'accusation relative à la construction du nouvel Hôtel de police, pour laquelle l'accusé a touché illégalement 71.815 francs des frères Lombard, architectes, chargés des travaux ; cette somme avait été versée, par acomptes, portés sur les livres de M. Lombard. Il reconnaît avoir touché une somme de 20.000 francs, mais à titre de simple prêt.

Le président interroge ensuite l'ancien architecte départemental Girerd. Celui-ci déclare n'avoir touché que 9.200 francs, sur ses 15.000 francs d'honoraires.

Le Président. — On vous reproche d'avoir majoré les devis pour une somme de 57.000 francs. L'accusé répond qu'il a dû préparer, à la hâte, les devis.

L'audition des témoins

On commence l'audition des témoins.

M. Lacan, chef de cabinet du préfet, explique le système du fameux microphone, établi par Meyer. Plusieurs autres témoins défilent, confirmant la plupart des charges de l'accusation. Un ouvrier électricien déclare avoir, en 1897, installé un appareil qui permettait d'entendre, de chez Meyer, ce qui se passait dans le cabinet du secrétaire général. Le fait est donc maintenant nettement établi.

LA MI-CARÊME
A PARIS

Paris, 6 mars. — Rarement, cette fête populaire fut célébrée avec une telle allégresse, grâce à l'exquise température printanière qui nous enchante. Et, pour donner une idée de l'entrain manifesté, il suffira de signaler ce fait que nous croyons sans précédent : Ce matin, à six heures, dès que les balayeurs eurent achevé leur besogne, des marchands de confetti s'installèrent sur les boulevards. Ces camelots avisés, connaissant bien leur Paris, escomptaient sans erreur le succès exceptionnel de la journée.

Sur la rive droite

La fête, du reste, avait commencé de bonne heure. Dès sept heures, la reine des reines, Mme Berthe Roche, se mettait à sa toilette. A neuf heures et demie elle monte sur son char et se rend au marché du Temple, où ses sujets lui offrent des fleurs. Elle va ensuite à la mairie du troisième arrondissement et aux Halles, où elle rejoint le cortège des Halles, du Temple, et du marché Saint-Germain.

Ce cortège fait plusieurs visites particulières : rue du Pont-Neuf, rue Montmartre, boulevard Poissonnière, Faubourg Saint-Denis, rue d'Enghien et rue Lafayette. Là se trouvait déjà la cavalcade du marché Richard-Lenoir.

Par des voies différentes, sans beaucoup d'ordre, le cortège de la rive droite se dirige alors vers la place de la Concorde.

C'est là que s'opère, à partir d'une heure de l'après-midi, la *concentration de la cavalcade de la* rive droite

Le cortège s'est formé à deux heures, du côté du jardin des Tuileries. Là, un incident léger s'est produit. Sur le char « Contre la Dépopulation », figurait un collégien.

Par ordres supérieurs, M. Bouvier, commissaire divisionnaire, a enjoint au «collégien» de se retirer ou de revêtir un autre costume. Le collégien s'est alors drapé dans un manteau de cavalier et l'Université a été mise hors de cause.

Le cortège est arrivé à l'Elysée à deux heures et demie.

A l'Elysée

Le Président de la République et Mme Emile Loubet ont assisté au défilé derrière les fenêtres closes du palais, donnant sur l'avenue Marigny.

Devant le palais, le char de la reine des reines s'est arrêté. La reine des reines est descendue et a pénétré dans la cour du palais.

Elle a été reçue par des officiers d'ordonnance qui l'ont conduite dans le premier salon, où elle a été reçue par M. Combarieu, le général Dubois et M. Henry Poulet.

M. Combarieu a, alors, complimenté la reine des reines, et lui a remis l'écrin contenant le bijou offert par le chef de l'État.

Ce bijou est une délicieuse broche en or vert, formée des initiales du Président de la République E. L., entrelacées.

Le cortège a ensuite repris sa marche et s'est dirigé vers les grands boulevards.

Sur la rive gauche

Une autre cavalcade se forme sur l'avenue Lowendal, rive gauche.

Le cortège, qui doit accompagner les reines du marché des Carmes, du lavoir Sainte-Louise et de la blanchisserie du Bon-Marché, était convoqué à une heure, derrière l'Ecole Militaire.

A la Présidence de la Chambre

Une demi-heure plus tôt, la reine des reines, Mlle Lucie Le Péru, avec ses quatre demoiselles d'honneur, Mlles Marguerite Raze, Léa Tabary, Jeanne Mollet et Euphrasie Barthouri, allait présenter ses devoirs à M. Delchanel, à la présidence de la Chambre.

Une délégation de huit étudiants, appartenant chacun à une des Facultés, s'était jointe à la suite de la reine des reines.

Le président de la Chambre et Mme Deschanel ont reçu leur royale visiteuse dans le salon d'honneur du rez-de-chaussée. Après quelques aimables paroles échangées de part et d'autre, Mme Deschanel a fait présent à la reine d'un bracelet d'or.

Au son joyeux des tambours et des fifres, le cortège s'est mis en route à une heure un quart pour parcourir le quartier latin.

Sur les Boulevards

Les chars sont accueillis sur les boulevards par des applaudissements. La foule est considérable. Les gardes municipaux qui précèdent la cavalcade ont les plus grandes peines à faire écarter du milieu de la chaussée les personnes qui se livrent à la bataille des confetti.

Les incidents. — Les blessés

Paris, 6 mars. — Comme tous les ans, de violentes bousculades se sont produites sur les boulevards, au passage de la cavalcade ; sur le boulevard des Italiens, quinze femmes, pressées par la foule, se sont évanouies et ont été transportées au poste des sauveteurs, établi dans la cour de la mairie du neuvième arrondissement ; de même, place de la République, 22 personnes, femmes et enfants, ont été soignées par les ambulanciers.

SÉNAT

Séance du 6 mars 1902
Présidence de M. Fallières, président
La séance est ouverte à 3 heures 20.

La marine marchande

On reprend la discussion du projet de loi relatif à la marine marchande.